

Mairie d'Aureville  
4, place du Village  
31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Email : [mairie@aureville.fr](mailto:mairie@aureville.fr)

# Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



*Mardi 31 mai 2022*

*TABLE DES MATIÈRES***SUJETS AVEC DEBAT**

1. *Point sur les travaux de la salle de fêtes*
2. *Présentation du nouveau Projet Éducatif de Territoire PEDT*
3. *Organisation des élections législatives*
4. *Branchement électrique SALLE DES FÊTES. Références : 4 AT 88*
5. *Travaux d'Électricité à l'Église communale et pose d'un coffret.*
6. *Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (école, salle des fêtes)*

**SUJETS SANS DEBAT****VIE COMMUNALE****1. Urbanisation/Voirie/Travaux**

Reprise de la voirie du Clos du Cossignol  
Cheminement piétonnier.  
Éclairage public  
Nouvelle salle des fêtes.

**2. École/Sport/Associations***2a – Écoles*

- RPI
- SIEMCA

*2b - Associations*

- COMITÉ DES FÊTES
- JEUNES
- FOYER RURAL

**3. CCAS****4. Communication****VIE INTERCOMMUNALE****1 - Sicoval***1a – conférence des Maires du 2 mai 2022**1d – Groupes opérationnels*

- Charte de l'Arbre
- Rendez-vous climat
- Eaux pluviales urbaines

**2 - SMARD****QUESTION DIVERSE**

- Aéroport de Blagnac.

**Réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2022****CM 2022-05****Ouverture de séance** : 20 heures 30.**Présents :**

ESPIC Xavier, Maire  
MOUMIN Jean-Marc  
CASSAN Christine  
MANENT Corinne  
BACCHIN Patrice  
BOISLIVEAU Anthony  
GROENEN Jesse  
SCHMIT Sylvie  
AJAC Carole  
TARROUX Francis  
GILLES André

**Absents excusés**

LANDREA Benoît  
CAMUS Gabriel  
ANDRE Dominique  
VERBEKE Céline

**ORDRE DU JOUR****Approbation du compte rendu du 26 avril 2022.**

- **Sujet avec débats**
  - Point sur les travaux de la salle de fêtes
  - Présentation du nouveau PEDT
  - Organisation des élections législatives
  - Branchement électrique nouvelle salle des fêtes
  - Indemnité de gardiennage de l'église communale

**Vie Communale**

- Compte rendu des activités communales

**Vie Intercommunale.**

- Compte rendu des activités intercommunales

**Questions diverses**

Monsieur ESPIC Xavier, Maire, ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 31 mai 2022 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 11/ Pouvoir : 0 / Votants : 11

L'approbation du compte rendu de la réunion du 22 février 2022 est reportée à la prochaine réunion.

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur André GILLES est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents*

## **SUJETS AVEC DEBAT**

### **1. Point sur les travaux de la salle de fêtes**

#### **Travaux**

Les travaux à la nouvelle salle des fêtes avancent normalement.

Les avenants ont été présentés au comité de projet qui s'est réuni le 19 mai 2022

La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année.

#### **Gestion – fonctionnement**

Cette salle a vocation à être utilisée principalement par la mairie d'Aureville et les associations communales, mais aussi pour des séminaires ou des mariages afin de couvrir le frais de fonctionnement de la salle.

Monsieur le Maire et les adjoints prospectent actuellement auprès d'entreprises spécialisés dans l'évènementiel et l'organisation de séminaires, de mariages.

Il convient d'établir un planning précis de nos besoins (associations, mairie, administrés d'Aureville, école ...) actuellement, différentes réflexions sont menées quant à la meilleure organisation de la gestion des autres manifestations (une seule et même entreprise, une conciergerie, un auto entrepreneur... qui coordonnerait le planning d'utilisation).

Une rencontre va être organisée avec toutes les associations du village pour évaluer leurs besoins annuels et examiner les plannings d'utilisation de la salle des fêtes actuelle pour essayer d'évaluer les besoins.

#### **Équipement mobilier**

Des entreprises spécialisées ont été consultées et ont déjà fait quelques propositions afin d'établir les besoins.

#### **Matériel d'entretien**

En cours d'évaluation des besoins.

### **2. Présentation du nouveau Projet Éducatif de Territoire PEDT**

*« Le projet éducatif territorial formalise une démarche permettant aux communes et aux EPCI volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs »*

Les PEDT ont été mis en place conjointement à la réforme des rythmes éducatifs et dans le prolongement d'une politique dite de « réussite éducative ».

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, les modalités de renouvellement de la convention ont été modifiées. Le travail d'évaluation et de réécriture du projet pour les années à venir a été reporté à 2022.

Le nouveau PEDT a été élaboré avec la commune de Clermont le Fort avec qui nous sommes en RPI, les associations communales, la directrice de l'école d'Aureville. Il est consultable en Mairie.

### 3. Organisation des élections législatives

#### 1<sup>er</sup> tour – 12 juin 2022

PRESIDENT ESPIC Xavier

PLAGE HORAIRE	NOM	PRENOM
8 H à 10 H 30	ESPIC	Xavier
	MANENT	Corinne
10 H 30 à 13 H 00	MOUMIN	Jean Marc
	SCHMIT	Sylvie
13 H 00 à 15 H 30	LANDREA	Benoît
	BACCHIN	Patrice
15 H 30 à 18 H 00	CASSAN	Christine
	TARROUX	Francis

#### 2eme tour – 19 juin 2022

PRESIDENT ESPIC Xavier

PLAGE HORAIRE	NOM	PRENOM
8 H à 10 H 30	ESPIC	Xavier
	GROENEN	Jesse
10 H 30 à 13 H 00	AJAC	Carole
	BOISLIVEAU	Anthony
13 H 00 à 15 H 30	MOUMIN	Jean-Marc
	CAMUS	Gabriel
15 H 30 à 18 H 00	MANENT	Corinne
	SCHMIT	Sylvie

### 4. Branchement électrique SALLE DES FÊTES. Références : 4 AT 88

CM-05/2022-23/01

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 18/05/21 concernant le branchement Tarif Jaune pour la Salle des fêtes communale, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Au dos du coffret posé dans le cadre du renforcement de réseau, fourniture et pose d'un coffret de sectionnement tarif jaune ainsi que de l'armoire comportant la partie comptage.
- N° PRM : 50017887452669.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Part SDEHG -----	2 234 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) -----	2 058 €
Total -----	4 292 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 65541 de la section de fonctionnement du budget communal.

***Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.***

### 5. Travaux d'Électricité à l'Église communale et pose d'un coffret.

CM-05/2022-24/02

L'église communale est actuellement équipée d'un éclairage constitué de projecteurs halogènes situés très hauts (9 mètres du sol), leur entretien en devient très compliqué et implique l'utilisation de matériel que la commune ne possède pas (grande échelle, échafaudage...)

Dans un but d'économie d'énergie et de facilité d'entretien, la société MC2F a été consultée pour proposer une solution. Elle a établi le devis suivant consistant à installer des cercles de LED lumineux

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

à 4 mètres du sol et abaisser certains projecteurs pour les rendre accessibles.

De même, le mur de l'église supporte un coffret extérieur destiné à être utilisé lors de manifestations nécessitant l'utilisation d'électricité (manèges de forains, orchestres...)

Depuis quelques mois, le jeudi soir est organisé, sur la place du village, un petit marché de plein vent. De plus en plus d'ambulants nécessitent de l'électricité pour alimenter leur matériel (crêpière, réfrigérateurs...). Actuellement l'alimentation électrique se fait par une simple prise située dans la salle des fêtes mais cela ne peut être que provisoire (câbles traversant la route, surcharge électrique, disjonction)

Il est envisagé de poser un coffret à environ 2 mètres du sol. Celui-ci sera fermé par une serrure ou un cadenas à code.

Devis de la société MC2F :

Modification de l'éclairage de l'église .....	4 000.00 € HT
Mise en place d'un coffret électrique .....	.684.00 € HT
Total	<b>4 727.00 € HT</b>
TVA 20%	945.40 €
TTC	<b>5 672.40 €</b>

Le conseil municipal accepte ce devis et décide de demander une subvention la plus large possible auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne.

***Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.***

#### **6. Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (école, salle des fêtes)**

**CM-05/2022-25/03**

**Nombre de suffrages exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La commune a mandaté le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne) (SDEHG) pour mener une étude concernant le bilan énergétique des bâtiments communaux d'Aureville.

A l'issue du diagnostic et après avoir priorisé certains travaux, un devis a été établi par l'entreprise MANFRE pour un montant total d'intervention de 20 180.65 € HT

TVA 20%	4 036.13 €
TTC	24 216.78 €

.Après avoir examiné le devis, le conseil municipal

- approuve ces travaux d'isolation des bâtiments communaux,
- dit que les crédits sont ouverts au BP 2022,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette opération
- décide de demander une aide financière auprès du conseil département de la Haute-Garonne.

***Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.***

#### **7. Indemnité de gardiennage de l'église communale**

Monsieur le Maire rappelle que la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C relative aux indemnités de gardiennage des églises communales du 8 janvier 1987 précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage de ces églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Ce principe est également repris dans la circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C relative aux édifices de culte du 29 juillet 2011.

L'application de cette règle de calcul conduit à fixer le plafond de ces indemnités à :

- 479,86 € pour un gardien résidant sur la commune où se trouve l'édifice du culte
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

L'indemnité sera versée à Monsieur l'Abbé Benjamin-Marie PROSPER, gardien qui réside hors de la commune (Lacroix-Falgarde) pour un montant de 120.97 €.

**SUJETS SANS DEBAT****VIE COMMUNALE****1. Urbanisation/Voirie/Travaux****Reprise de la voirie du Clos du Cossignol**

L'association syndicale libre (ASL) du Clos du Cossignol souhaite que la mairie reprenne dans le domaine public les voiries et espaces verts du lotissement.

Il était convenu que la rétrocession pourrait avoir lieu dès lors que toutes les constructions seraient achevées (sauf problème particulier). A ce jour, toutes les constructions ne sont pas terminées

La municipalité ne peut répondre favorablement à cette demande en l'état.

**Cheminement piétonnier.**

Le comité de projet du cheminement piétonnier s'est réuni le 12 mai 2022. Le projet est en phase de finalisation. La passerelle devrait être posée incessamment sous peu ...

**Éclairage public**

Dans le cadre de l'optimisation de l'éclairage public, les réunions par secteurs géographiques ont commencé.

2 réunions se sont déjà déroulées avec peu de participants. Le 9 mai : Route du Brelh – D35 – Vigoulet et le 30 mai : le Faouret – Sabatéry – D35.

A venir les réunions du 27 juin : D 24 (route de Lacroix-Falgarde et celle du 4 juillet : chemin de crêtes – Le Rouget.

**Nouvelle salle des fêtes.**

Le 14 juin 2022, une réunion avec toutes les associations du village est prévue pour présenter les grandes lignes de l'organisation de la gestion de la nouvelle salle des fêtes et évaluer avec elles leurs besoins d'utilisation.

**2. École/Sport/Associations****2a – Écoles**

- **RPI**

Le prochain conseil d'école se déroulera le 20 juin 2022

- **SIEMCA**

RAS

**2b - Associations**

- **COMITÉ DES FÊTES**

Le comité des fêtes prépare la fête locale 2022. Le marché du jeudi soir va être perturbé par l'installation des forains sur la place du village. Nous allons leur proposer de se déplacer le long du mur du château.

De même les caravanes des forains ne pourront pas s'installer sur le parking de l'ancien point tri, les boulistes ont besoin de cet espace pour organiser le concours du samedi après midi. Il faudrait trouver un autre emplacement.

- **JEUNES**

La soirée « Jeunes » du 14 mai 2022 organisée avec les communes de Clermont Le Fort, Lacroix-



Falgarde et Goyrans a réuni 103 jeunes et a eu un grand succès. Le Sicoval a assuré les transports entre les villages avec 2 navettes gratuites.

Ont participé : 48 Aureillois

13 Clermontois

22 Goyrannais

21 Cruci-Falgardiens

Peu d'enfants de plus de 14 ans mais 31 enfants de 10 ans et moins.

L'opération est encourageante, mais il semble nécessaire de cibler davantage les tranches d'âge dans une prochaine édition.

Un bilan va être établi avec les communes participantes et les frais engendrés (boissons, pizza, frais de diffusion du film...) seront partagés à parts égales.

Les organisateurs de Clermont et d'Aureville souhaiteraient organiser d'autres rencontres inter village à 2 communes et peut être une fois par an, organiser une plus grande rencontre à 4 village.

- **FOYER RURAL**

Le Foyer Rural d'Aureville s'appellera dorénavant le Foyer Rural Andrée Saleil.

### **3. CCAS**

Le repas des aînés du 30 avril 2022 s'est très bien déroulé...sans animation. . Les aînés ont apprécié ce moment d'échanges, l'animation n'a pas manqué. Le repas était assuré par la conserverie de l'Ovalie.

### **4. Communication**

RAS.

## **VIE INTERCOMMUNALE**

### **1 - Sicoval**

#### 1a – conférence des Maires du 2 mai 2022

Atelier de travail sur la mise en place d'un pacte de confiance entre les communes et le Sicoval pour le financement du projet de territoire.

Cette séance a eu pour objet de partager les idées sur le projet de pacte de confiance intercommunal. La question de la cohérence des politiques publiques sur le territoire pour les 36 communes et l'intercommunalité et plus particulièrement la question de l'accueil des habitants est très importante. Depuis 2012, les règles ont évolué rendant de plus en plus complexe la question des flux financiers. L'objet de ce premier temps de travail était de livrer un contenu important et créer le débat entre les élus, chacun en fonction de sa situation sur le territoire, de la strate de sa commune et de sa vision politique.

#### 1d – Groupes opérationnels

- Charte de l'Arbre  
Présentation des fiches techniques.
- Rendez-vous climat  
Présentation de la fresque climat
- Eaux pluviales urbaines

### **2 - SMRAD**

Réunion SMRAD - Drémil Lafage - 23 mars 2022

1) Vote du compte de gestion 2021

2) Vote du compte administratif 2021

3) Participation des communes

Participation de la commune : 2340 € (936 hbt à 2.50 €/hbt)

Reconduction du tarif de 2.50 €/hbt pour 2022.

Ce tarif est fixe depuis 2015

Produit pour le syndicat pour l'ensemble des communes : 232 k€

L'objectif est de baisser ce prix en 2023 en raison de l'avancement du remboursement des emprunts et de la fin des travaux de surélévation de la lagune recueillant les lixiviats de l'ancienne décharge.

4) Vote du budget 2022

Budget Fonctionnement : 497 k€

Budget Investissement : 397 k€

### QUESTION DIVERSE

- **Aéroport de Blagnac.**

Les vols expérimentaux qui survolaient la commune sont arrêtés. Le projet n'aura pas lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 23h45

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 28 juin 2022 à 20h30

**CM-05/2022-23/01 : Branchement électrique SALLE DES FÊTES. Références : 4 AT 88**  
**CM-05/2022-24/02 : Travaux d'Électricité à l'Église communale et pose d'un coffret.**  
**CM-05/2022-25/03 : Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (école, salle des fêtes)**

<i>AJAC Carole</i>	
<i>ANDRE Dominique</i>	<i>Absent</i>
<i>BACCHIN Patrice</i>	
<i>BOISLIVEAU Anthony</i>	
<i>CAMUS Gabriel</i>	<i>Absent</i>
<i>CASSAN Christine</i>	
<i>ESPIC Xavier</i>	
<i>GILLES André</i>	
<i>GROENEN Jesse</i>	
<i>LANDREA Benoît</i>	<i>Absent</i>
<i>MANENT Corinne</i>	
<i>MOUMIN Jean-Marc</i>	
<i>SCHMIT Sylvie</i>	
<i>TARROUX Francis</i>	
<i>VERBEKE Céline</i>	<i>Absente</i>